

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BR

N° Spécial

16 mai 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BR du 16 mai 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE.BR n° 2017-119	10.05.2017	Arrêté modificatif portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé » dans le cadre du projet « Ile Seguin ».	3

Arrêté modificatif **DRE/BR/N°2017/119 du 10/05/2017** portant composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique chargée d'examiner une demande de création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé» dans le cadre du projet « Ile Seguin ».

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du cinéma et de l'image animée ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU l'arrêté DRE/BR n°2015-116 du 29 mai 2015 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Hauts-de-Seine ;

VU la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique, reçue dans mes services le 6 avril 2017, relative à une création sur la commune de Boulogne-Billancourt d'un établissement cinématographique à l'enseigne «Pathé» dans le cadre du projet « Ile Seguin », enregistrée sous le numéro 92.17.02 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique appelée à statuer sur la demande susvisée est constituée comme suit :

Le Maire de la commune d'implantation du projet :

- M. Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-billancourt

Le conseiller départemental du canton d'implantation :

- Madame Marie-Laure GODIN ou Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE

Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation :

- M. André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux ou son représentant

Le Président du Conseil départemental:

- M. Patrick DEVEDJIAN, ou son représentant

Un adjoint au maire de la commune d'implantation :

- M. Gauthier MOUGIN, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt, ou son représentant
- Trois personnalités qualifiées:

En matière d'aménagement cinématographique :

- Un expert désigné par le Président du Centre National du Cinéma et de l'image animée parmi les personnalités suivantes :

- M. Alain AUCLAIRE
- Mme Nicole DELAUNAY
- M. François LAFAYE
- M. Christian LANDAIS
- M. Gérard MESGUICH
- Mme Valérie LEPINE-KARNIK

En matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Deux personnalités qualifiées:

Titulaire : Monsieur Jean-Sébastien SOULÉ

Suppléant : Monsieur Vincent LELIEVRE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Titulaire : Madame Marie-Christine DURIEZ, architecte conseiller

Suppléant : Madame Sophie THOLLOT, architecte conseiller

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

Les Représentants du département des Yvelines, qui fait partie de la zone d'influence cinématographique du projet :

- Monsieur François DE MAZIERES, maire de Versailles ou son représentant
- Monsieur Michel MOUY, collègue aménagement du territoire

Les Représentants du département de Paris, qui fait partie de la zone d'influence cinématographique du projet :

- Monsieur Philippe GOUJON, maire du 15^{ème} arrondissement ou son représentant.
- Monsieur Maurice LAURENT, collègue aménagement du territoire.

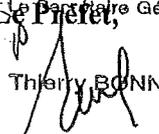
ARTICLE 2: Ce présent arrêté sera notifié aux membres de la Commission et publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 10 MAI 2017

10 MAI 2017

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Préfet, Général
Thierry BONNIER



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>